

LENS, le 30/09/2010

COMITE D'ENTREPRISE DU 24/09/2010: NOUVELLE REORGANISATION !!!

Avis des élus CFDT

Les élus CFDT constatent qu'après avoir réalisé la fusion des 3 Caisses PDC, Flandre, Hainaut en novembre 2007, et nous avoir présenté à cette occasion un dossier nommé IRP2, qui prévoyait l'organisation future de la nouvelle Caisse Nord France Europe, la Direction, la Direction nous a présenté un nouveau projet, nommé RFS et OPTIMUM, destiné à réorganiser à la fois les fonctions support et le Réseau commercial.

Les élus au CE ont été consultés sur ces projet le 19/11/2009. En juillet 2010, la Direction nous a présenté des nouveaux projets d'évolution et d'organisation de 9 Directions sur les 22 existantes.

Les élus CFDT s'étonnent que la Direction opère une nouvelle réorganisation aussi rapide alors même que les projets précédents ne sont pas encore finalisés et opérationnels.

Il apparaît très curieux que ces réorganisations n'aient pas été prévues par les brillants experts choisis par la Direction. Il serait plus que temps de penser à une véritable stabilité organisationnelle. Ainsi, lorsque nous constatons la suppression d'une Région, de 6 Directions de Groupes et de 6 Centres Experts, ainsi que d'un nombre équivalent d'Assistances Commerciales, nous voyons bien que ces suppressions ont une connotation uniquement financière.

Pour notre part, le tronçonnage par Direction de la consultation demandée est sujette à caution. En effet, les interactions entre Directions nous semblent prégnantes.

Scinder la consultation peut en effet permettre d'émettre des avis différents sur chaque Direction, alors même que l'ensemble des modifications proposées sont étroitement imbriquées.

Il s'agit d'un projet qui doit être apprécié dans sa globalité.

En outre, les modifications envisagées entraînent, çà et là, des modifications des conditions de travail des salariés, justifiant à nos yeux l'avis préalable du CHSCT.

De plus, les élus CFDT constatent qu'il est quasiment impossible de s'y retrouver, lorsque l'on veut comparer les postes actuels et les postes futurs, en se basant sur l'organigramme actuel et Culturenet.

Les élus C F D T constatent et déplorent la suppression d'une Région Commerciale.

Il apparaît que la Direction profite du départ de M. Stéphane KOLB pour procéder à cette suppression.

En sera-t-il de même si l'un des 2 DR restants manifestait des velléités de départ ? A cette question, la Direction a répondu en séance qu'en cas d'un nouveau départ d'un DR, elle procéderait à son remplacement. Dont acte.

Cependant, nous nous posons la question de savoir si le poste de Directeur de Région Commerciale est un vrai poste, ou si celui-ci n'existe que pour « caser » des personnes.

Si c'est la première hypothèse qui prévaut, la Région SUD-EST doit perdurer en l'état. Sinon, quelle est la justification économique et organisationnelle d'un tel poste ?

De plus, cette suppression engendre, de facto, la suppression du poste d'Assistante de Région .

Quel poste sera -t-il dévolu à l'Assistante actuelle ?

Concernant le poste de Rédacteur Crédits, nous enregistrons cette création avec satisfaction, sous réserve d'une formation spécifique, et en souhaitant vivement que ce poste soit pérenne.

Concernant les Groupes, nous constatons et déplorons la suppression de 6 Groupes (Denain, Hénin-Beaumont, Marcq, Liévin, Bergues, Orchies.).

Comme pour la Direction de Région, la justification organisationnelle ne nous apparaît pas évidente. Seule, une justification purement financière semble être la pierre angulaire et la raison d'être de ces suppressions.

Nous souhaitons vivement que les DG dont le poste est supprimé, retrouvent un poste équivalent et une classification identique.

De plus, nous nous interrogeons sur la localisation géographique de 2 Groupes (ST AMAND, basé à Orchies, 20 km de distance, et Armentières basé à LA BASSEE, 27 km de distance ???).

En corollaire, nous constatons et déplorons la suppression de 6 Assistantes commerciales de Groupe.

Nous demandons que celles-ci puissent retrouver un poste équivalent, avec classification au moins identique, et le strict respect des accords sur la mobilité géographique. Nous demandons aussi qu'une formation spécifique soit donnée aux Assistantes changeant de métier.

Nous constatons également la disparition de 6 Centres Experts (18 au lieu de 24), remplacés par 18 Centre Clientèle Professionnels.

Nous constatons que la filière Particuliers enregistre une **diminution de 13 postes** (1258 contre 1271).

Nous notons le changement d'appellation des Centres Experts, désormais nommés Centre de Clientèle Professionnels.

Nous constatons le changement de critère de classification des Directeurs de Centre Clientèle, basé désormais sur 2 critères (flux annuels confiés et stock de clients actifs), ce qui est différent de ce qui nous avait été présenté dans IRP2.

Nous nous demandons si l'affectation d'un portefeuille pro au DA (20 clients) est judicieuse, compte tenu du parcours de formation (4 jours théoriques), qui nous semble très insuffisant.

Nous enregistrons l'accroissement de 19 postes dans le département Marché pro .Cependant, cette augmentation de postes est pour nous uniquement virtuelle. Il nous est impossible étant donné le flou artistique qui prévaut sur les postes existants et pourvus, les postes existants et

non pourvus, le dimensionnement exact en ETP de chaque Direction d'avoir une vision claire des effectifs réels de l'entreprise.

De plus, cette Direction perd, comme bien d'autres, le poste de directeur (CM9) au profit d'un poste Responsable (CM8) alors même que 19 postes supplémentaires sont créés ! N'y a-t-il pas économie d'une classification (CM9 à CM8) pour le Responsable du Marché des Professionnels. Où est la cohérence ?

Nous prenons note des changements de rattachement hiérarchiques pour les CAPI.

Nous enregistrons avec satisfaction la hausse de classification (CM7 à CM8) du Responsable

Nous enregistrons la création d'un poste de CAGP (Grandes Relations), et nous notons avec satisfaction l'accroissement du nombre de CAGP (+3).

Nous constatons la **suppression de la Direction de l'Animation Commerciale**, remplacée par un département Animation Commerciale. Une baisse de classification est à noter (CM9 à CM8).

Nous déplorons également la **diminution du nombre de Moniteurs des Ventes** (28 au lieu de 31, soit 3 postes supprimés), d'autant que, dans le même temps, on renforce d'une personne les animateurs de Managers. Nous nous demandons si les DA ont vraiment besoin d'être animés, d'autant que certains d'entre eux (pas tous) ne sont pas toujours... animés des meilleures intentions pour leur personnel !!!!

Nous remarquons que les postes de Responsable Unité Assistance Commerciale et Gestionnaire Commercial Marchés Spécialisés, nouvellement créés après le projet RFS/OPTIMUM sont déjà supprimés avant d'avoir même existé !!!

Nous notons que la Direction Support BDR augmente de 3 personnes (19 au lieu de 16).

Nous notons que 2 animateurs Filière sont transférés à la BDD dans le nouveau département Associations de proximité et Personnes Protégées.

Nous notons que 3 postes d'Assistant Commercial Marché Spécialisé sont transférés à la Direction Support et Analyse BDR.

Nous constatons que les nombres actuels de personnes occupant les métiers de Gestionnaires de Recouvrement Particuliers (5) et Chargés de Contentieux Particuliers (5) sont sans doute exacts eu égard au projet RFS. Il en est de même pour le poste de Chargé de Contentieux Particuliers. Cependant, nous déplorons que l'organigramme actuel ne nous permette pas de faire les nécessaires recoupements entre les postes existants et les postes cibles. D'autre part, nous constatons également la **suppression d'un poste de Responsable d'Unité Contentieux et Recouvrement Professionnels (CM7)**. Nous notons que 3 promotions en CM6 sont opérées.

Nous notons l'augmentation de classification de l'Assistante de Directoire (TM4 à TM5).

Nous prenons bonne note de la modification de définition d'emploi qui ne reprend plus l'assistance commerciale, telle qu'elle était prévue dans le projet initial de la Direction.

En conclusion, nous demandons expressément à la Direction de faire en sorte que les élus au Comité d'Entreprise puissent avoir toute latitude pour appréhender au mieux les changements organisationnels prévus par la Direction.

En effet, il est quasiment impossible de s'y retrouver, lorsque l'on veut comparer les postes actuels et les postes futurs, en se basant sur l'organigramme actuel et CULTURENET.

La Direction anticipe les modifications prévues par les projets RFS et OPTIMUM, en termes de postes actuels, ce qui n'est pas très simple pour les élus pour comparer l'existant (faussé) et le futur.

Les élus CFDT demandent qu'une communication régulière aux membres du Comité d'Entreprise sur les postes existants et pourvus, les postes existants et non pourvus, le dimensionnement exact en ETP de chaque Direction soit effective, afin que nous puissions avoir, en permanence, une vision claire des effectifs réels de l'entreprise Il est également nécessaire que les élus soient informés des velléités de refus de postes proposés aux salariés, tant en nombre qu'en nom.

Vos représentants CFDT

Nathalie HEYSEN, Philippe DUBOIS, Christian MICHALSKI, Didier ROGER

☎ : 03-21-28-73-24, 📞 06-82-01-31-76

nfe@cfdt-ecureuil.com

www.cfdt-ecureuil.com